

Séance du 28 juillet 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, M. Larralde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; M. Gommez-Vaez à M. Pommiez ; Mme Chevrel à Mme Boé.

EXCUSE : M. Sarhy.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : COMMUNICATION – Divers travaux d'impression – Dossier de consultation des entreprises.

Mme BEDARRIDES présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Divers travaux d'impression sont commandés à des prestataires privés pour les besoins de la communication municipale. Il s'agit d'impression d'affiches, de brochures, de dépliants ou encore de cartons d'invitation. Compte tenu du volume de ces achats, il est nécessaire de lancer une procédure formalisée de consultation de prestataires, en vue de conclure des marchés à bons de commande.

Aussi bien la diversité de la nature des produits à réaliser que les différences de formats impliquent la décomposition en lots de cette consultation qui sont autant de lots techniques.

Ainsi on distingue :

Lot 1. Impression affiches grands formats :

montants minimum et maximum *annuels* fixés respectivement à 4200 et 16 800 €H.T.

Lot 2. Impressions affichettes :

montants minimum et maximum *annuels* fixés respectivement à 3 800 et 15 200 €H.T.

Lot 3. Impressions dépliants, brochures, plaquettes, dossiers et cartons d'invitation :

montants minimum et maximum *annuels* fixés respectivement à 21 000 et 84 000 €H.T.

Lot 4. Impressions numériques petits formats :

montants minimum et maximum *annuels* fixés respectivement à 400 et 1 600 €H.T.

Je vous propose de lancer la consultation des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour une durée de un an, reconductible une fois.

En conséquence, je vous demande d'approuver le dossier de consultation des entreprises, d'autoriser M. le Député-Maire à lancer la consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert et à signer les marchés à intervenir ainsi que le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et à lancer la consultation correspondante le cas échéant.

Adopté.

Mme Lougarot et M. Larralde ne prennent pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.